



Procès-verbal Conseil municipal du vendredi 03 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 03 juillet 2026 à 18 heures sous la présidence M. Lionel GUILLOT, le Maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le maire

Mme BARADUC Gaëlle [arrivée à 18h40], M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle.

Excusé : M. RUDELLE Dorian ayant donné procuration à Mme EYDIEUX Marianne

Absent : /

M. BERTHELOT Laurent a été élu secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

Le procès-verbal du conseil municipal a été diffusé à l'ensemble des élus qui sont réputés en avoir fait lecture.

Le compte rendu de la séance du 24/04/2026 est validé à l'unanimité.

Utilisation des délégations du conseil municipal au maire :

Enumération faite des utilisations des délégations du conseil municipal au maire.



Décisions du Maire

DM 2026-001 – M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Les crédits prévus au BP pour les recettes liées à la reprise d'un tracteur doivent être inscrits au 024 (investissement) et non au 7751 (fonctionnement)

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
R- 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €

DM 2026-002 – M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Les dépenses prévues au BP 2026 liées à la réalisation d'une étude de sol doivent être affectées au 203 et non au 2188.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Bons pour accord

Entreprise	Date	N° Devis	Description	Montant	Validé	Date validation
SOUBRE	13/04/2026	DEV00000225	Electricité préau mairie pour branchement BOX Médical	1 130,90 €	BPA	07/05/2026
SOUBRE	13/04/2026	DEV00000226	Electricité préau mairie pour branchement casiers alimentaires	508,77 €	BPA	07/05/2026
KILOUTOU	23/04/2026	DEVIS 40383672	Location pelleuse sur chenilles	478,17 €	BPA	24/04/2026
AMAZON	23/04/2026	9777938	Clavier et souris	19,99 €	BPA	23/04/2026
AMAZON	23/04/2026	7889926	Scanner mobile	70,99 €	BPA	23/04/2026
SEMERAP	28/04/2026	DV26-00851	Etude raccordement assainissement collectif	786,25 €	BPA	29/04/2026
AMAZON	29/04/2026	3731514	Attaches cables matériel informatique	20,59 €	BPA	29/04/2026
AMAZON	29/04/2026	9215515	Lampe bureau	55,93 €	BPA	29/04/2026
AMAZON	29/04/2026	1170740	Support écrans PC	45,98 €	BPA	29/04/2026
SOUBRE	05/05/2026	DEV00000230	Complément électricité branchement casiers alimentaires	314,55 €	BPA	11/05/2026
R-THERM	09/04/2026	OFFRE 09.04.26	Automate chaufferie salle polyvalente	10 218,00 €	BPA	12/05/2026
SPRINT	18/05/2026	27806-H30 C29462D7P11	Fournitures administratives	151,38 €	BPA	18/05/2026
SPRINT	20/05/2026	27830-H30 C29482D3QA5	Papier A4	420,49 €	BPA	21/05/2026
JARRETY	11/05/2026	300422	Calculatrices	327,90 €	BPA	21/05/2026
DORAT	22/05/2026	D015573	Pièces détachées autoportée	402,48 €	BPA	22/05/2026
NOREMAT	27/05/2026	D26147150	Réparation épareuse	457,48 €	BPA	28/05/2026
LE FOURNIL	03/06/2026	1173-0626	Inauguration urban tennis	206,82 €	BPA	03/06/2026
CFIL	05/06/2026	PR2606-7924	PC Portable secrétariat	1 410,89 €	BPA	05/06/2026
FOUSSIER	05/06/2026	26001202940	Petites fournitures ST	321,70 €	BPA	05/06/2026
SOUBRE	16/06/2026	DEV00000239	Decteur + remise en ordre éclairage préau Mairie	463,12 €	BPA	18/06/2026
AMAZON	16/06/2026	5325309	Couverture anti feu friteuse associations	26,78 €	BPA	16/06/2026
MENUISERIE BRUNIER	13/04/2026	D-334	Volets Club Sourire	1 260,00 €	BPA	17/06/2026
FOUSSIER	19/06/2026	CD8055891	Petites fournitures ST	399,05 €	BPA	22/06/2026
CMG	19/06/2026	AU00002228R	Entretien tracto Pelle	1 370,74 €	BPA	23/06/2026
CMG	18/06/2026	AU00002226R	Manipulateur chargeur Tracto pelle	466,84 €	BPA	23/06/2026
SOUBRE	25/06/2026	DEV00000247	Installation prise électrique SDF micro-onde	132,54 €	BPA	25/06/2026
SOUBRE	25/06/2026	DEV00000248	Coupure Box médicale et Casier	219,10 €	BPA	25/06/2026
AMAZON	25/06/2026	8677953	2 ramettes A3 90G impression lettre municipale	54,16 €	BPA	25/06/2026
AMAZON	26/06/2026	6322751	2 Souris ergonomiques	43,99 €	BPA	26/06/2026
AMAZON	26/06/2026	9548353	5 armoires pharmacie école et mairie	226,80 €	BPA	26/06/2026

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

n° de dossier	reçu le	nom et adresse du propriétaire	nom et adresse du mandataire	nature et adresse du bien	section cadastrale	parcelle
2026/07	20/05/2026	KLECHA Daniel et Catherine	ME NOIZAT Quentin 91 avenue de la République 63028 CLERMONT-FERRAND	6 rue des Quaires 63410 LOUBEYRAT	YL 63	00HA 33A 13CA
2026/08	25/06/2026	SCI Le Colombier	ME DRIJARD 38 rue Saint Amable 63200 RIOM	Montmarval 63410 LOUBEYRAT	ZO 113	00HA 08A 66CA

Pas de préemption pour ces DIA

Décisions et débats du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-07-001 examinée le 03/07/2026 – Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} à l'école de Loubeyrat. Le recrutement sur ce poste est prévu au 01/08/2026 et les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2026.

- **Délibération n° 2026-07-002 examinée le 03/07/2026 – Budget : abonnement CANVA Pro.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement à la souscription d'un abonnement d'une année à CANVA Pro, logiciel de création graphique, pour un montant de 110 euros. Un remboursement sera effectué à l'agent qui s'occupera de la souscription. Il est en effet précisé que le

paiement par mandat administratif n'est pas autorisé par CANVA, d'où l'obligation d'effectuer un paiement par carte bancaire.

- **Délibération n° 2026-07-003 examinée le 03/07/2026 – Budget : festival de la Glacière.**

Afin de proposer une offre culturelle au plus près des habitants, M. Grégory CORSO, conseiller délégué à la vie culturelle, propose d'allouer un budget de 2 640 euros pour l'année 2026 pour l'organisation de 3 concerts. Ces derniers se dérouleront les 6, 13 et 20 septembre au Bourg, à Rochebraud et au Court et débiteront en fin de matinée.

M. CORSO précise que le but est dans un premier temps de proposer une musique accessible au plus grand nombre. Par la suite, il imagine pouvoir proposer une offre culturelle différente.

Le principe imaginé est que chacun puisse venir partager un moment convivial autour d'une boisson et d'un pique-nique, d'où l'idée de la glacière.

Le conseil municipal, valide le budget de 2 640 euros.

- **Délibération n° 2026-07-004 examinée le 03/07/2026 – Budget : remboursement de frais engagés.**

M. Lionel GUILLOT, Maire, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le remboursement de la somme de 37,11 euros à M. Lionel GUILLOT qui a dû régler avec ses deniers personnels un achat suite au dysfonctionnement d'une carte de paiement professionnelle.

- **Délibération n° 2026-07-005 examinée le 03/07/2026 – Indemnités de fonction des élus.**

M. Dorian RUDELLE a indiqué ne pas vouloir prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les indemnités de fonctions des élus de la façon suivante :

- **Maire** : 55,7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- **Adjoint** : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint ;
- **Adjoint avec modulation dû à la charge de travail et à la responsabilité de la délégation** : 14,58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint ;
- **Conseiller municipal ayant délégation** : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Délibération n° 2026-07-006 examinée le 03/07/2026 – Associations : demande de subvention de FESTY'LOUB.**

M. Lionel GUILLOT, Maire, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

M. Dorian RUDELLE a indiqué ne pas vouloir prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association FESTY'LOUB dans le cadre de l'organisation de la fête patronale 2026.

- **Délibération n° 2026-07-007 examinée le 03/07/2026 – Associations : demande de subvention d'ARABESQUE.**

Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 600 euros à l'association ARABESQUE dans le cadre de l'organisation de la fête du jeu 2026.

- **Délibération n° 2026-07-008 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : acquisition de 2 écrans numériques interactifs pour l'école.**

Le conseil municipal valide l'acquisition de deux écrans numériques interactifs pour l'école pour un montant maximum de 4 150 euros.

- **Délibération n° 2026-07-009 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : aménagement d'un local de rangement au groupe scolaire.**

Le conseil municipal, après consultations et sur proposition de la commission communale « EPATAU », retient l'offre de l'entreprise BATINOV pour la création d'un local rangement à l'école et la réfection de la peinture de la salle pluriactivités. Montant : 6 445,12 euros TTC.

- **Délibération n° 2026-07-010 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : acquisition d'une débroussailleuse.**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission communale « EPATAU », retient l'offre de l'entreprise VACHER pour l'achat d'une débroussailleuse. Montant : 721,66 euros TTC.

- **Délibération n° 2026-07-011 examinée le 03/07/2026 – Aménagement : validation de fiches actions du Programme d'Aménagement Durable (PAD).**

[18h40 : Arrivée de Mme Gaëlle BARADUC]

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider 2 fiches actions du PAD réalisé en 2025 :

- Fiche n°1 : « Les mobilités et le stationnement » et notamment la création d'un itinéraire piéton pour relier les Palennes à la zone sportive.
- Fiche n°3 : « Valorisation des entrées depuis la RD227 » avec des aménagements visant à sécuriser les entrées du Bourg, à améliorer le cadre paysager et à affirmer le caractère de « rue de bourg » de la RD227.

Ces fiches seront annexées aux délibérations et communicables sur simple demande écrite auprès du secrétariat.

- **Délibération n° 2026-07-012 examinée le 03/07/2026 – Foncier : conclusion d'un bail emphytéotique entre la commune et l'association de la chasse pour la parcelle communale ZS 12 sise Le Suc du Montel ».**

Mme Evelyne GARDARIN et M. Christophe DUMAS sortent de la salle, ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'établir un bail emphytéotique avec l'association de la chasse pour la parcelle communale ZS 12. La durée du bail est fixée à 30 ans pour un montant annuel de 10 euros.

- **Délibération n° 2026-07-013 examinée le 03/07/2026 – Foncier : vente de terrains communaux constructibles aux Palennes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour une publication d'annonces pour la vente de 4 terrains communaux. Après étude, un prix de mise en vente de 44 euros/m² est fixé.

Les offres reçues seront étudiées à chaque conseil municipal qui suit.

- **Délibération n° 2026-07-014 examinée le 03/07/2026 – Foncier : installation d'un capteur mesurant les déformations du sol.**

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour l'installation d'un capteur permettant la surveillance de l'activité sismique et volcanique sur l'école.

- **Délibération n° 2026-07-015 examinée le 03/07/2026 – Vie communale : modification de la dénomination d'une commission communale.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nom de la commission communale « vie des villages » en « vie des hameaux ».

- **Demande d'application d'un tarif réduit pour la location de la salle polyvalente.**

M. le Maire fait lecture d'un courriel d'une personne demandant l'application d'un tarif spécifique pour la salle polyvalente pour une location en mai 2027. Cette demande fait suite à l'annulation d'une location en mai 2026 et à l'encaissement de l'acompte de 84 euros. La personne demande qu'un tarif

spécifique soit accepté, avec une réduction de 84 euros en cas de location en mai 2027, soit le montant de l'acompte versé en 2026.

Mme Gaëlle BARADUC demande si l'annulation de la salle en 2026 est justifiée par un motif de force majeur. Le maire lui répond que ce n'est pas le cas et que le règlement actuel ne prévoit le remboursement d'un acompte qu'en cas de force majeure.

M. Christophe DUMAS et M. Richard BRUNEL ne sont pas contre l'application d'un tarif réduit. M. le Maire rappelle que la salle n'a pas été louée le week-end en question et que c'est une perte sèche pour la commune. Il précise que des refus ont été fait auprès de personnes qui souhaitaient réserver la salle avant l'annulation.

Mme Anne-Clotilde LE BLANC indique qu'elle pense qu'une remise sur une prochaine location semble cohérente.

Le conseil municipal s'interroge également sur la possibilité de mettre à disposition gratuitement la sonorisation et la vidéoprojection en cas de réservation en 2027.

M. Jean-Michel GUILLEMOT pense qu'il faut que le conseil se positionne dans un premier temps sur l'application d'une remise ou non. Dans le cas d'une remise, il propose de vote pour une réduction de 84 euros ou de la moitié de cette somme.

Le maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour. En cas de nouvelle demande de location de la personne, il propose que l'acompte de 84 euros soit réclamé puis que le conseil municipal délibère de nouveau sur l'application d'une remise sur le solde de la réservation. Il rappelle toutefois que le règlement de location des salles a été voté par le conseil municipal et que ce dernier est clair concernant la gestion des acomptes en cas d'annulation, à savoir qu'il n'y a pas de remboursement en cas d'annulation non justifié par un cas de force majeure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

- **Délibération n° 2026-07-016 examinée le 03/07/2026 – Patrimoine : modification règlement intérieur de location des salles communales.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite amender le règlement de location des salles communales notamment en ce qui concerne les états des lieux et les montants retenus en cas de salle rendue sale ou détériorée. Le règlement est annexé aux conventions de locations et à la délibération.

- **Délibération n° 2026-07-017 examinée le 03/07/2026 – Désignation d'un référent CLIC.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Catherine FAIDIT comme référente CLIC.

- **Délibération n° 2026-07-018 examinée le 03/07/2026 – Désignation du représentant CLECT.**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Lionel GUILLOT comme représentant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

- **Questions diverses.**

- ✚ **Projet de maison médicale / paramédicale.**

Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI demande quelle est la position du conseil concernant l'installation d'une maison médicale / paramédicale. Des terrains communaux étant en vente, est ce que le projet porté par les kinésithérapeutes de Loubeyrat sera favorisé ? Elle demande comment fonctionne la vente de terrains communaux et quels sont les critères de sélection des offres.

Monsieur le Maire répond que les offres réceptionnées pour l'acquisition de terrains communaux seront étudiées en commission communale. Le conseil municipal reste libre de ses choix concernant la sélection de l'offre dès lors que l'intérêt de la commune est préservé. Les critères de sélection seront le prix et le projet.

Concernant le projet de maison médicale, les kinésithérapeutes ont été reçues en mairie et ont présenté leur projet d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment adapté à leur besoin. Ils ont évoqué un terrain situé à proximité de l'école qui a été évoqué par la liste minoritaire

avant les élections. Il leur a été répondu que ces terrains sont situés en zone « Ue » avec des contraintes d'urbanisme importantes qui ne permet pas l'évolution d'un bâtiment en habitation à l'avenir. Les porteurs de projet ont alors indiqué que ces terrains ne correspondaient pas à leur besoin.

Mme Anne-Clotilde LE BLANC demande au Maire s'il les avait informés, lors d'une visite à leur cabinet, que le terrain communal constructible des Palennes avait été déjà vendu sans leur laisser la possibilité de surenchérir. Elle demande également qu'un membre de la liste d'opposition soit présent lors des réunions relatives au projet de maison médicale / paramédicale.

Monsieur le Maire répond qu'il a rendu visite aux kinésithérapeutes pour savoir si un autre terrain communal pouvait les intéresser. Il leur a indiqué que les terrains communaux n'étaient pas vendus, cette décision appartenant au conseil municipal. Des offres avaient été réceptionnées, dont celle des kinésithérapeutes qui n'était pas la mieux placée. Il leur a été indiqué qu'il n'était pas utile de faire une nouvelle offre. En effet, il a été décidé qu'il serait proposé, lors de cette séance du conseil municipal, qu'une publication de la vente des terrains soit faite après que le prix de mise en vente soit déterminé. Le conseil municipal décidera ensuite de l'offre retenue.

Concernant la présence d'un membre de l'opposition lors de réunions, monsieur le Maire répond qu'il étudiera cette demande et que deux membres de l'opposition sont présents en commission communale EPATAU qui étudie ce type de projets. Mme LE BLANC indique que les membres de la liste d'opposition ont de bons liens avec les kinésithérapeutes et que cela peut permettre de favoriser leur projet d'installation et de construction sur la commune.

Enfin, Mme Murielle MONTBOBIER demande à quel moment les annonces pour la vente des terrains communaux seront publiées. Il lui est répondu que la publication aura lieu dans la semaine suivant le conseil municipal sur des plateformes de vente en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

Procès-verbal arrêté le 25/09/2026

A Loubeyrat

Le Maire
Lionel GUILLOT



Le Secrétaire de séance
Laurent BERTHELOT

